

PROCES VERBAL - SEANCE DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2018

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le jeudi 22 novembre 2018 à 20h30 dans la salle du conseil de la Mairie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués et dévoués.

Christian BALIGAND,
Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BALIGAND Christian, Maire.

Présents : MM. BALIGAND, ABILY, BALLUAIS, DELLIERE, DESCHAMPS, HERCÉ, LALANDE, LE GAL-MESME, LEGROS, LEVRARD, MEDARD, MENU, MINISINI, POMMÉ, ROUSSET, ROUSTEL, VEQUAUD.

Absents : MM. ABREU, FEAU, FOURMOND, FRAPPIER, LENOIR, RAUX, VANNETZEL.

Procuration de :

Chantal ALMAZAN ESPADA à Eliane VEQUAUD,

Sandrine MAILLARD à Christian BALIGAND,

Lise MENAGER à François DESCHAMPS.

Secrétaire de séance : François DESCHAMPS.

*Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.
Monsieur François DESCHAMPS est désigné secrétaire de séance.*

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 octobre 2018,**
- 2. Marché d'assurance : attribution des marchés,**
- 3. Détermination des tarifs 2019,**
- 4. Projet de requalification du centre bourg : délibération pour autoriser le lancement de la consultation,**
- 5. Présentation du rapport d'activités de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe pour l'année 2017,**
- 6. Affaires diverses.**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 octobre 2018

Présentation : Christian BALIGAND

Pas de remarque particulière.

Le procès-verbal du 18 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Marché d'assurance : attribution des marchés

Présentation : Bernard BALLUAIS

Monsieur BALLUAIS explique au Conseil Municipal que par délibération du 26 avril dernier, celui-ci a autorisé le lancement d'une procédure de consultation pour le renouvellement du contrat d'assurance de la collectivité passé avec GROUPAMA et arrivant à terme le 31 décembre 2018.

Le dossier de consultation des entreprises comprenait 3 lots :

Lot 1 : Assurance générale en responsabilité civile de la commune

Lot 2 : Assurance des véhicules

Lot 3 : Assurance du personnel.

La procédure de consultation a été régulièrement menée du 17 juillet au 30 août 2018.

2 entreprises ont remis une proposition pour les 3 lots et 2 autres uniquement pour le lot n°3.

Monsieur BALLUAIS présente une synthèse des propositions.

Il explique au Conseil Municipal que de 1998 à 2001, la commune avait contractualisé avec les MUTUELLES DU MANS ASSURANCES.

Depuis 2002, la commune a signé les contrats d'assurance avec GROUPAMA.

Monsieur BALLUAIS explique au Conseil Municipal qu'il ne présente que les chiffres de 2019 à l'écran mais qu'il va expliquer les différences par rapport à 2018.

PROPOSITIONS	GROUPAMA		SMACL
	2019		2019
LOT 1 - Responsabilité générale			
Responsabilité générale	1 393 €		1 623 €
Responsabilité civile et risques annexes - protection juridique, défense pénale	895 €		904 €
Dommages aux biens et risques annexes (sans franchise)	8 779 €		6 738 €
Assurance assainissement			
Assurance service eau			
	11 068 €		9 265 €
CLASSEMENT DES PROPOSITIONS POUR LOT 1	2		1
Evolution par rapport à 2018	+2,34%		-24,16%

Pour le lot n°1, Monsieur BALLUAIS explique que la SMACL est de 24% moins cher par rapport à 2018. Mais entre 2010 et 2013, la SMACL avait augmenté ses prix de 63% puis les a baissés.

Ils sont actuellement très agressifs sur le marché en terme de tarifs pour décrocher des contrats qui sont à la concurrence.

LOT 2 - Flotte automobile			
Assurance véhicules sans franchise	4 200 €		3 362 €
Assurance véhicules avec franchise (franchise de 300 € pour la SMACL et 250 € pour Groupama)	2 778 €		2 933 €
Assurance mission collaborateurs (sans franchise)	389 €		602 €
	3 167 €		3 535 €
CLASSEMENT DES PROPOSITIONS POUR LOT 2	1		2
Evolution par rapport à 2018 (sans franchise)	+0,72%		-9,76%

Pour le lot n°2, concernant la flotte automobile, les prix sont présentés avec et sans franchise. Le montant total dans la case verte est un total du lot n°2 avec la franchise de 300 € pour la SMACL et de 250 € pour MMA.

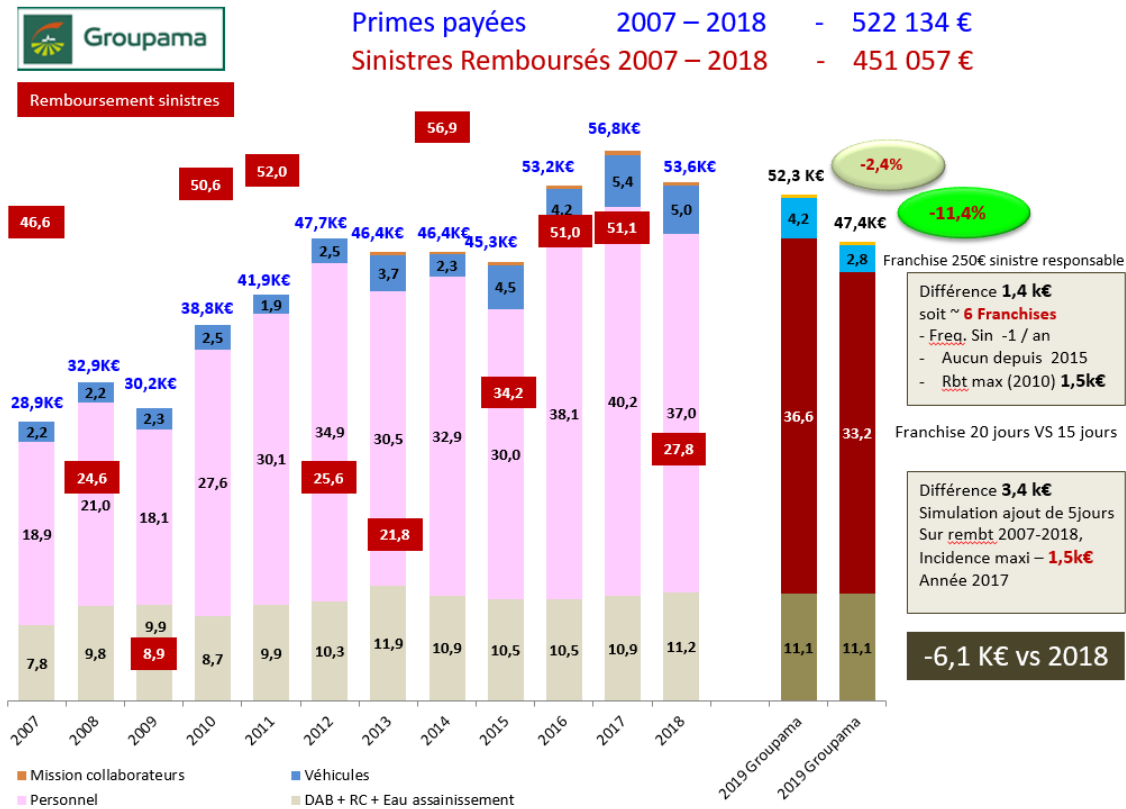
Monsieur BALLUAIS propose de choisir une assurance avec franchise compte tenu du nombre de sinistres qui sont très faibles depuis 2015.

	GROUPAMA		SMACL			SOFAXIS			AXA CONTRAT GROUPE CDG72
	2019	2019	2019			2019			
LOT 3 - Assurance du personnel titulaire									
Franchise en jours d'arrêt maladie (uniquement) <i>(la franchise ne s'applique que sur la maladie ordinaire et accident vie privée)</i>	15 jours	20 jours	10 jours	15 jours	30 jours	10 jours	15 jours	30 jours	20 JOURS CNRACL 15 JOURS IRCANTEC (titul. et non titul.)
Agents CNRACL (titulaires)	6,03%	5,45%	10,27%	9,89%	9,13%		6,80%	6,46%	5,50%
Masse salariale charges 40%	35 777,20 €	32 335,94 €		58 679,35 €			40 345,76 €		32 632,60 €
Masse salariale charges 30%	33 221,68 €	30 026,23 €		54 487,97 €			37 463,92 €		30 301,70 €
Agents IRCANTEC (- 28h)	1,07%	1,07%	1,70%	1,60%	1,50%	1,80%	1,65%	1,50%	1,17%
Masse salariale titulaires charges 25%	503,72 €	503,72 €		753,22 €			776,76 €		550,79 €
Masse salariale titulaires (2 agents) + contractuels (6 agents) charges 25%	856,00 €	856,00 €		1 280,00 €			1 320,00 €		936,00 €
Total cellules orange (fourchette haute : charges 40% + agents contractuels)	36 633,20 €	33 191,94 €		59 959,35 €			41 665,76 €		33 568,60 €
CLASSEMENT DES PROPOSITIONS POUR LOT 3	3	1		5			4		2
TOTAL DES PROPOSITIONS TOUS LOTS REUNIS (cellules vertes)	50 867,23 €	47 425,97 €		72 759,36 €					
	1	1		2					

Pour le lot n°3, Monsieur BALLUAIS présente le tableau par rapport à la masse salariale estimée à janvier 2019.

Monsieur BALLUAIS explique au Conseil Municipal qu'il est préférable de prendre une franchise à 20 jours pour le personnel avec une incidence de 3 450 € sur la prime et une franchise de 250 € pour la flotte automobile avec une incidence de 1 200 €.

Il considère, concernant la SMACL, que la prime proposée ne couvre pas les risques. C'est pour cela que l'on peut dire qu'ils sont offensifs et irréalistes par rapport à la sinistralité depuis 10 ans.



Madame HERCÉ dit qu'en communauté de communes, certaines communes ont recours à la proposition du Centre de Gestion qui propose des tarifs nettement plus bas du fait du regroupement des communes.

Monsieur BALLUAIS explique qu'il s'agit en effet de la quatrième proposition de la société AXA et malgré tout, la proposition GROUPAMA est mieux placée que celle signée par le Centre de Gestion.

Monsieur le Maire conclut en disant que Monsieur BALLUAIS propose de souscrire avec la compagnie d'assurance GROUPAMA qui, pour l'ensemble des lots, propose un montant de cotisation de 47 425.97 € avec 20 jours de franchise maladie concernant le personnel (CNRACL et IRCANTEC) et une franchise de 250 € pour les voitures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à l'attribution du marché d'assurance de la commune pour 2019-2021 comme suit :

Lot 1 : Assurance générale en responsabilité civile de la commune : Entreprise GROUPAMA

Lot 2 : Assurance des véhicules : Entreprise GROUPAMA

Lot 3 : Assurance du personnel : Entreprise GROUPAMA

et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tous documents s'y rapportant.

3. Détermination des tarifs 2019

Présentation : Michel LALANDE et les adjoints responsables des commissions

Monsieur LALANDE présente les tarifs 2019 qui ont été arrêtés par les commissions pour avis et invitation à délibérer.

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DU BULLETIN COMMUNAL

Monsieur BALLUAIS explique au Conseil Municipal que la commission communication s'est réunie le 13 novembre dernier et propose des tarifs arrondis, à savoir :

ENTREPRISES, ARTISANS, COMMERCANTS DE LA COMMUNE	
Installation - première insertion	Gratuit
Forfait annuel 3 parutions	200 €
Insertion à l'unité	80 €
ANNONCEURS EXTERIEURS	
Insertion à l'unité	90 €

Monsieur BALLUAIS ajoute qu'il a fait des simulations de recettes par rapport aux données 2018. Ces simulations font apparaître un taux moyen d'augmentation, tous tarifs confondus, de 1.64%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs 2019 pour l'insertion des encarts publicitaires dans le bulletin communal tels que présentés ci-dessus.

TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL L'ENVOL

Madame LE GAL-MESME explique au Conseil Municipal que la commission culture, réunie le 5 novembre dernier, propose une augmentation de 2% par rapport à 2018. Elle présente l'évolution des tarifs d'électricité depuis 2014, date de la déréglementation des tarifs d'électricité et la négociation par la commune.

Pour 2019, en revanche, elle rappelle au Conseil Municipal qu'une hausse de l'énergie de 20% est attendue suite à la signature du contrat avec TOTAL.

Aussi, elle propose de prendre en compte cette augmentation de l'énergie et d'augmenter les tarifs de 2%.

Monsieur le Maire précise que le coût du kWh a quand même augmenté. Beaucoup d'investissements ont été réalisés en terme d'isolation dans tous les bâtiments. Cela devrait contribuer à maintenir les dépenses d'énergie.

Tarifs pour les personnes résidant à La Bazoge

	Particuliers	Entreprises
	Associations communales et intercommunales	
Location de la salle culturelle		
Du lundi au jeudi	170 €	282 €
Vend ou Sam ou Dim	282 €	449 €
WE (2 jours)	449 €	845 €
Location de la salle culturelle + Loges		
Du lundi au jeudi	225 €	337 €
Vend ou Sam ou Dim	337 €	507 €
WE (2 jours)	507 €	901 €
Location de la salle culturelle + local traiteur		
Du lundi au jeudi	282 €	394 €
Vend ou Sam ou Dim	394 €	563 €
WE (2 jours)	563 €	957 €
Location de la salle culturelle + local traiteur + Loges		
Du lundi au jeudi	394 €	449 €
Vend ou Sam ou Dim	563 €	901 €
WE (2 jours)	901 €	1 126 €
Location du hall	112 €	112 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs 2019 de location de la salle L'Envol pour les personnes résidant à La Bazoge tels que présentés ci-dessus.

Tarifs pour les personnes ne résidant pas à La Bazoge

	Particuliers	Entreprises
	Associations	
Location de la salle culturelle		
Du lundi au jeudi	338 €	440 €
Vend ou Sam ou Dim	564 €	733 €
WE (2 jours)	901 €	1 171 €
Location de la salle culturelle + Loges		
Du lundi au jeudi	449 €	586 €
Vend ou Sam ou Dim	675 €	877 €
WE (2 jours)	1 014 €	1 318 €
Location de la salle culturelle + local traiteur		
Du lundi au jeudi	564 €	733 €
Vend ou Sam ou Dim	790 €	1 026 €
WE (2 jours)	1 126 €	1 463 €
Location de la salle culturelle + local traiteur + Loges		
Du lundi au jeudi	790 €	1 026 €
Vend ou Sam ou Dim	1 126 €	1 463 €
WE (2 jours)	1 801 €	2 341 €
Location du hall	225 €	292 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs 2019 de location de la salle L'Envol pour les personnes ne résidant pas à La Bazoge tels que présentés ci-dessus.

Madame LE GAL-MESME ajoute que la commission a travaillé sur des tarifs annexes qui pourraient se cumuler avec les tarifs de location.

A savoir, la proposition d'une prestation de ménage selon l'option de la location et la proposition d'une prestation de location de vaisselle.

Concernant le ménage, les tarifs ont été demandés à la société ATEST PROPRETÉ.

Si l'option d'entretien n'est pas prise par le locataire et que l'état de la salle laisse à désirer, l'option pourrait être demandée au locataire en retenant le montant de la caution.

Madame LE GAL-MESME présente le tarif de ces options :

OPTION ENTRETIEN	PRIX TTC
Option 1 (Hall, sanitaires, salle)	85,00 €
Option 2 (option 1 + loges)	100,00 €
Option 3 (option 1 + cuisine)	100,00 €
Option 4 (option 1 + loges + cuisine)	118,00 €

OPTION LOCATION DE VAISSELLE :

Le kit à 0,50 € TTC par personne (3 assiettes, 3 verres, tasse, couverts)

Monsieur ROUSTEL demande ce qu'on entend par l'état de propreté de la salle et à quelle hauteur celle-ci est jugée sale.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement il y a des degrés de propreté en fonction de l'état.

Monsieur BALLUAIS propose qu'un chèque de caution soit demandé si l'option ménage n'est pas choisie à la signature du contrat afin de se garantir en cas de nécessité d'intervention.

Concernant l'option vaisselle, Madame LE GAL-MESME explique qu'aujourd'hui la vaisselle est gratuite. Or, souvent les locataires louent la vaisselle auprès d'un prestataire extérieur qu'ils rendent sale ensuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la mise en place de tarifs optionnels pour les prestations d'entretien et de location de vaisselle comme proposé.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU FRÊNE

Monsieur DESCHAMPS explique au Conseil Municipal que la commission vie associative réunie le 20 novembre dernier propose une augmentation de 2% par rapport à 2018 et présente les tableaux suivants :

Tarifs pour les personnes résidant à La Bazoge

	Eté (15/04/2019 au 15/10/2019)	Hiver (01/01/2019 au 14/04/2019 et du 16/10/2019 au 31/12/2019)
1 soirée ou 1 journée	180 €	248 €
1 week-end	224 €	292 €
Vin d'Honneur		101 €
DEPLACEMENT EXCEPTIONNEL D'UN AGENT		47 €
CAUTION		530 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs 2019 pour la location de la salle du Frêne aux personnes résidant à La Bazoge tels que présentés ci-dessus.

Tarifs pour les personnes ne résidant pas à La Bazoge

	Eté (15/04/2019 au 15/10/2019)	Hiver (01/01/2019 au 14/04/2019 et du 16/10/2019 au 31/12/2019)
1 soirée ou 1 journée	359 €	496 €
1 week-end	449 €	583 €
Vin d'Honneur		202 €
DEPLACEMENT EXCEPTIONNEL D'UN AGENT		47 €
CAUTION		530 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs 2019 pour la location de la salle du Frêne aux personnes ne résidant pas à La Bazoge tels que présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire précise, pour information, que les travaux d'isolation de la salle du Frêne (murs et plafond) seront terminés en fin d'année.

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur les locations de salles.

Il explique, en effet, qu'à toute location de salle correspond un tarif de location. Or, il indique qu'il a eu une demande concernant le complexe sportif.

Actuellement il n'y a aucun tarif de location du complexe sportif prévu. Pour la location de L'Envol, les associations bénéficient de la gratuité une fois par an.

Il explique que le Handball Club a prévu une manifestation événementielle à venir au complexe. Le club de Handball utilise la location de L'Envol une fois par an puis ils organisent leurs manifestations gratuitement au complexe.

Monsieur le Maire demande à ce que la commission vie associative, d'ici la fin du mois de mars, établisse une règle concernant les locations de L'Envol et les locations du complexe sportif.

Il ajoute qu'à L'Envol, il faut savoir ce que l'on entend par « location gratuite » : est-ce un soir, un week-end, une semaine...

Il demande à ce qu'il y ait au moins une participation de la part des associations au coût des charges de fonctionnement concernant les fluides et concernant l'entretien des vestiaires qui est fait le lundi à la charge de la commune ou bien qu'il y ait un état des lieux effectué le samedi et le lundi.

Monsieur le Maire souhaite qu'une réflexion soit menée et qu'une proposition soit faite pour la fin du mois de mars 2019.

Monsieur LALANDE ajoute qu'au foyer des personnes âgées, c'est la même chose : certains ont les clés et en disposent à leur guise, sans passer par la mairie.

Monsieur le Maire ajoute que les clés sont données à tout va et quelques fois pour des usages personnels comme cela a été le cas au chalet de pêche. Il précise que cette démarche ne vise pas à pénaliser les associations. Il est d'accord pour que la mairie les soutienne ainsi que leurs manifestations mais pas pour qu'elles organisent des projets événementiels sans contrepartie.

Monsieur MENU ajoute qu'effectivement, il faut préciser ce qu'on entend par gratuité. Il y a un vrai débat à mener quand certaines associations louent le week-end gratuitement et qu'elles font trois manifestations payantes.

Monsieur le Maire conclut en disant qu'il est temps de canaliser les choses. Il souhaite que cela soit réglé dans le cadre du budget 2019 et préciser ce que l'on entend par la notion de gratuité une fois l'année.

TARIFS DES CONCESSIONS ET COLUMBARIUM AU CIMETIERE

Monsieur POMMÉ explique au Conseil Municipal que la commission urbanisme propose une augmentation des tarifs de 2% par rapport à 2018, à savoir :

Concession cinquantenaire	158 €
Concession columbarium 15 ans	277 €
Concession columbarium 30 ans	529 €
Concession columbarium 50 ans	1 022 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs 2019 pour les concessions et le columbarium au cimetière, tels que présentés ci-dessus.

TARIFS DES DROIT DE PLACE DES FORAINS ET DES EMPLACEMENTS DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Monsieur LALANDE explique au Conseil Municipal que la commission marché réunie le 3 novembre dernier propose une augmentation des tarifs de 2% par rapport à 2018, à savoir :

	Tarif 2018 par jour	Tarif 2019 par jour
Forain	7,60 €	7,80 €
Commerces ambulants	Plus de tarifs commerçants ambulants depuis mise en place du marché	

Le Conseil Municipal note qu'il manque les tarifs au mètre linéaire concernant les emplacements du marché hebdomadaire. Aussi, il est décidé que les tarifs des droits de place des forains et des emplacements du marché hebdomadaire seront revus lors de la commission marché du 1^{er} décembre prochain et proposés au Conseil Municipal du mois de décembre.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs eau et assainissement qui avaient été votés fin 2017 pour une application en 2018 et il propose de ne pas les augmenter pour l'année 2019, le budget ne le justifiant pas.

TARIF EAU	
Abonnement	31.60 €
Consommation	0.43 €
TARIF ASSAINISSEMENT	
Abonnement	40.80 €
Consommation	0.75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs 2019 eau et assainissement, tels que présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les budgets eau et assainissement seront transférés, de par la loi, à la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, en 2026.

4. Projet de requalification du centre bourg : délibération pour autoriser le lancement de la consultation

Présentation : Christian BALIGAND

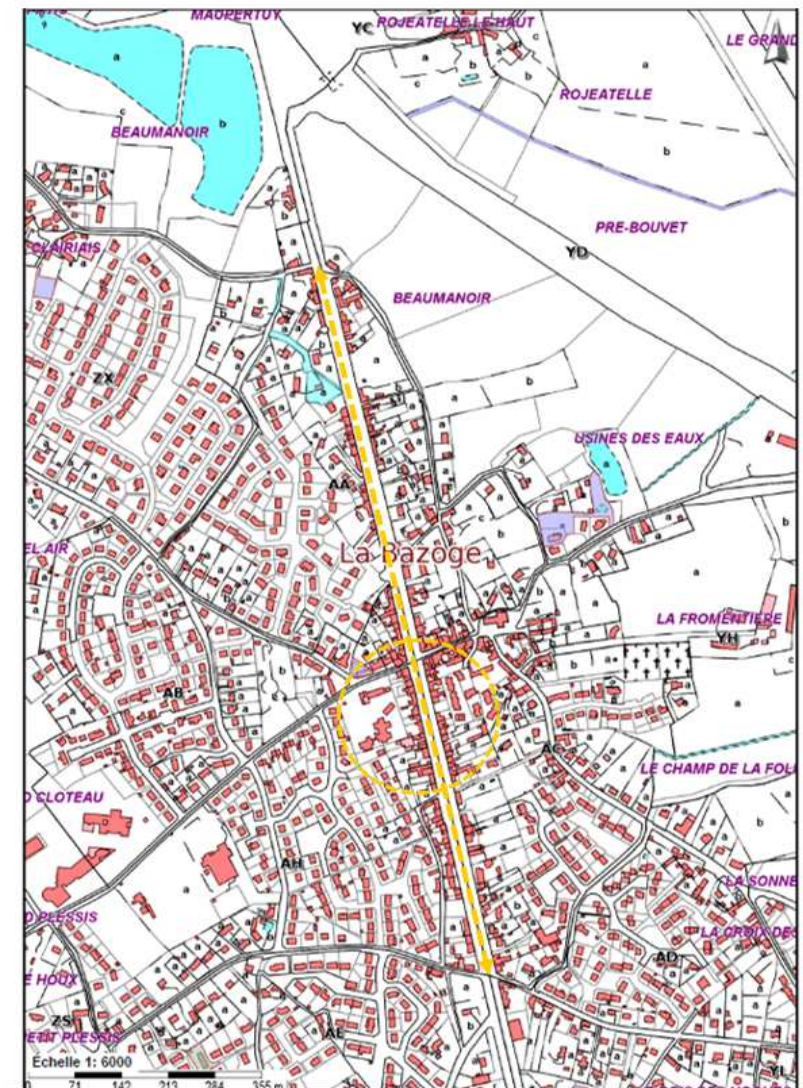
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en séance du 13 septembre dernier, celui-ci avait donné son accord à la poursuite du projet de requalification du centre bourg et notamment la recherche d'un maître d'œuvre.

Il ajoute qu'aujourd'hui, le cahier des charges a été élaboré et qu'il est prêt à être mis en ligne sur la plateforme des marchés publics.

Ce cahier des charges contient les éléments de consultation pour trouver un maître d'œuvre en délimitant le contenu de sa mission.

Monsieur le Maire présente les éléments de consultation de ce marché ainsi que le périmètre d'étude qui a été défini et inscrit dans le dossier de consultation :





Monsieur le Maire précise que ce périmètre d'étude a été, comme indiqué sur les plans, arrêté du rond-point de la rue de la Gare jusqu'à la route de La Clairiais.

Il précise qu'une étude est en cours pour travailler en 2019 sur la création de liaisons douces de la route de La Clairiais jusqu'au plan d'eau et du U Express vers les zones d'activités de Champfleury et de l'Arche.

Le projet, objet du marché, concerne donc le périmètre du rond-point de la rue de la Gare jusqu'à la route de La Clairiais avec une réflexion sur le centre bourg incluant le périmètre du foyer logement, de l'impasse du Presbytère jusqu'au cabinet médical, la médiathèque et l'espace George Sand.

Il précise qu'une étude environnementale a été menée sur le site du garage LETOURNEAU concernant la pollution du sol. Cette étude montre qu'il n'y a pas de danger environnemental particulier.

L'idée de la mission serait de mener une réflexion sur l'intégration et l'évolution du centre bourg en prenant en compte l'habitat existant, les places de stationnement, les commerces existants, les arrêts de car.

Monsieur le Maire dit qu'il s'agit d'un dossier important qui peut être vu en 2019 et fini bien plus tard. Il peut également être réalisé par tranche. Il ajoute qu'en décembre, le bureau d'études ARTELIA fera un retour de son étude sur l'état des réseaux en tenant compte des exigences de l'Agence de l'Eau.

Il dit qu'il faudra intégrer les remarques d'ARTELIA.

Dans ce projet, la question est de savoir ce que le Conseil Municipal souhaite voir évoluer dans le centre bourg. Il s'agit d'un aménagement linéaire mais également d'un aménagement urbain.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré les gérants du commerce Le Ptit Panier qui attendent le positionnement de la commune par rapport à la vente de leur local. La question est de savoir si le Conseil Municipal intègre ce bâtiment dans son projet d'aménagement.

Monsieur le Maire propose d'aller se rendre sur place pour visiter ce commerce pour voir ce qu'il serait possible d'envisager et si cette opportunité est intéressante ou non pour le Conseil Municipal.

Madame LE GAL-MESME demande s'il ne s'agit pas du travail du Maître d'œuvre dans ce cas.

Monsieur le Maire répond qu'il faut quand même donner au Maître d'œuvre des orientations et que le bureau d'études choisi peut effectivement faire des propositions mais les élus doivent donner des directives.

Concernant les aménagements urbains, il faudra tenir compte des exigences en matière d'accessibilité et de l'habitat existant.

Monsieur le Maire fait un aparté pour informer le Conseil Municipal que le salon de tatouage installé avenue Nationale déménage à un autre endroit de la commune. Monsieur le Maire a donc proposé à l'ostéopathe qui cherchait à s'installer sur la commune une mise en relation avec le propriétaire du local actuel du salon de tatouage. L'ostéopathe s'est montré très intéressé.

Monsieur le Maire présente ensuite en détail le descriptif de la mission inscrit dans le cahier des charges :

Objectif : Amélioration de la qualité du cadre de vie des usagers.

- Revaloriser l'image du centre-ville par des aménagements qualitatifs en repensant l'aménagement du centre bourg de manière globale (flux, commerces, circulations...)
- Permettre une bonne cohabitation des différents usagers (piétons, cyclistes, véhicules)
- Mise en accessibilité PMR sur le secteur réaménagé,
- Gestion des stationnements,
- Gestion des eaux pluviales et des eaux usées ;
- Gestion des flux et sens de circulation des véhicules, avec diminution des vitesses de circulation et prise en compte des convois exceptionnels et des transports collectifs ;
- Réflexion à mener sur les revêtements de sol afin de hiérarchiser les espaces de manière qualitative en fonction de l'usage des divers lieux,
- Valorisation des aménagements par un apport végétal et minéral,
- Réflexion sur l'implantation de bornes électriques.

Monsieur ROUSSET demande à ce qu'en plus des convois exceptionnels et transports collectifs, il soit pris en compte la circulation des véhicules agricoles (4.80 m de largeur)

Monsieur le Maire répond qu'il en sera tenu compte. Il s'agit des grandes lignes. Le détail sera à définir avec le bureau d'études.

Monsieur BALLUAIS dit qu'il pourrait être ajouté en plus des bornes électriques, une réflexion sur l'éclairage. Il en sera tenu compte également.

Monsieur le Maire présente ensuite les limites de la prestation demandée qui pourrait se répartir en une tranche ferme et une tranche conditionnelle :

Tranche ferme : esquisse et AVP (études d'avant-projet, APS et APD) chiffré sur l'ensemble du périmètre d'étude soit : aménagement longitudinal avenue Nationale entre le rond-point des rue de Bel Air / rue de la Gare et le lieu-dit Beaumanoir et entre la résidence autonomie Impasse du Presbytère et l'espace George Sand en passant par le 37 avenue Nationale.

Tranche conditionnelle :

PRO (études de projet)

DIA (études de diagnostic)

ACT (assistance pour la passation des contrats)

EXE – VISA (visa des études d'exécution)

DET (direction de l'exécution des contrats)

AOR (assistance aux opérations de réception)

Monsieur le Maire explique que ces deux tranches ont été prévues pour tenir compte du fait que dans 1 an et 4 mois, il y a les élections municipales.

Il explique que l'idée est de ne pas engager la commune sur la totalité du projet si en 2020, le nouveau Conseil Municipal souhaite arrêter ce projet ou le modifier. Les travaux pourraient également être réalisés en plusieurs zones ou en plusieurs tranches selon le budget. Cela sera défini avec le Maître d'œuvre sélectionné.

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil Municipal les compétences requises qui ont été inscrites dans le cahier des charges pour les candidats :

→ Urbanisme,

→ Paysage,

→ Bureau d'études techniques VRD,

→ et tout autre bureau d'études spécialisée que le mandataire jugera utile de préciser au stade de la candidature.

Le mandataire sera de préférence un bureau d'études techniques VRD et ne pourra constituer qu'une seule équipe. La mission d'OPC urbain devra être intégrée à l'équipe de MOE.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces éléments et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider le contenu de cette mission et autorise le lancement de la consultation en vertu de la procédure adaptée sans remise de prestation définie par ordonnance du 23 Juillet 2015 et par l'article 27 du décret du 25 mars 2016.

5. Présentation du rapport d'activités de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe pour l'année 2017

Présentation : Sylvie HERCÉ

Madame HERCÉ rappelle au Conseil Municipal, que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe adresse chaque année à chacun des maires membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Il a été joint à la convocation du présent conseil.

Madame HERCÉ demande au Conseil Municipal s'ils ont des questions ou remarques sur ce rapport.

Les élus du Conseil Municipal attestent avoir pris connaissance du contenu de ce rapport.

6. Affaires diverses

→ SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2022/2027.

Il explique qu'une consultation du public est en cours du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019. Cette consultation porte sur les enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation dans les bassins Loire-Bretagne pour les années 2022/2027.

Sont invités à se prononcer : tous les habitants du bassin Loire-Bretagne ainsi que les mairies, intercommunalités, associations, syndicats d'eau...

Cette consultation porte sur les questions importantes et sur le programme de travail pour la révision du SDAGE et également pour la révision du PGRI (plan de gestion des risques d'inondation)

Le dossier est en consultation en ligne sur www.prenons-soin-de-leau.fr

Les remarques, réponses et contributions écrites peuvent être également adressées à sdage@eau-loire-bretagne.fr

→ MAINTIEN DE LA LIGNE TER LE MANS – ALENCON

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'information suivante : rassemblement samedi 1^{er} décembre de 11h00 à 11h45 à la gare de Neuville sur Sarthe.

→ DISTRIBUTION DES SACS ORDURES MENAGERES

Monsieur DESCHAMPS rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont tous eu un mail concernant la distribution des sacs ordures ménagères en janvier prochain.

Une réunion est prévue le 11 décembre à 18h30 et à 20h30 à la salle des Fêtes de Sainte Jamme sur Sarthe.

Il rappelle que cette distribution a lieu du 7 au 12 janvier 2019.

→ TRAVAUX EN COURS

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours sur la commune.

- Travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux rue de la Sauvagère : travaux terminés.
- Création de liaison douce avenue du Mans : les travaux sont presque terminés. Il reste le marquage à réaliser.
- Travaux de réalisation d'un parking à l'espace George Sand : l'aménagement du parvis sera terminé en fin de semaine 48.
90% des travaux sont réalisés. A partir du lundi 3 décembre, les accès aux différents sites seront plus faciles.
- Médiathèque : les travaux ne seront pas terminés au 31 décembre 2018. Les travaux de peinture, sanitaires et faux plafond commencent. Le bardage extérieur est terminé et les sols seront posés à partir de la semaine 50.
- Maison des associations : la remise en état de la troisième salle sera achevée fin de semaine 48. L'objectif est que la petite salle sur gauche en entrant et le couloir soient complètement réhabilités pour le 10 janvier 2019. La tisanerie sera en état avant les fêtes de Noël.

→ DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

Monsieur ROUSTEL demande s'il y a un retour du diagnostic assainissement.

Monsieur le Maire répond que le bureau d'études ARTELIA a bien avancé et enverra son dossier final très prochainement pour une présentation au Conseil Municipal du mois de décembre.

Monsieur le Maire explique qu'il y a 4 déversoirs d'orages sur la commune. Des mesures vont être effectuées sur ces déversoirs d'orages. Le réseau unitaire est à revoir.

De plus, Monsieur le Maire précise que la société L'ŒUF rejette en eaux usées l'équivalent de 600 habitants.

La commune va voir avec L'ŒUF s'il serait possible de mettre en installation une station de prétraitement des eaux et si cette solution technique n'est pas possible, de leur faire payer un peu plus cher leur part sur l'assainissement. Sur ce dossier, la commune est en contact avec les services de l'Agence de l'Eau.

→ TRAVAUX MAIRIE

Monsieur BALLUAIS indique au Conseil Municipal que les travaux de décroisement de l'accueil de la mairie pour ouvrir sur le bureau des CNI/passeports seront réalisés le 10 décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.